Module 6

RÔLES ET RESPONSIBILITÉS DE LA POLICE DES NATIONS UNIES:

PRÉVENTION ET DIVERSION

Résultats recherchés d'apprentissage

Être en mesure de définir la responsabilité de la police des Nations Unies pour la prévention et la diversion en matière de protection de l'enfance

Être capable de planifier et de soutenir les mesures de prévention et de diversion

Les enfants en contact avec la loi

Trois types de situations amènent les enfants à entrer en contact avec la loi:

1. Un enfant victime d'abus ou d'un acte criminel
2. Un enfant témoin d'abus ou d'un acte criminel
3. Un enfant accusé ou reconnu coupable d'un acte criminel

La communauté internationale a élaboré des normes et des lignes directrices pour résoudre toutes ces situations.

Rôles et Responsabilités de la "Police de l'ONU: Deux fonctions principales"

- Un soutien opérationnel, si elle en a le mandat, pour la mise en œuvre d'une prévention, d'une détection et d'une investigation efficaces de la criminalité; pour assurer la protection de la vie et des biens, et le maintien de l'ordre public.

- Un appui à la réforme, à la restructuration et à la reconstruction de la police de l'État hôte, y compris l'appui au renforcement des capacités de la police de l'Etat hôte à fournir un service de police représentatif, réactif et responsable avec la norme professionnelle la plus élevée possible.

Qu'est-ce que la prévention du crime?

Définition:
«Ce sont des stratégies et des mesures visant à réduire le risque de crimes et leurs effets néfastes potentiels sur les individus et la société, y compris la peur du crime, en intervenant dans le but d'influencer leurs multiples causes».

La prévention du crime en matière de protection de l'enfance s'applique à tous les enfants,

En particulier:

- Les enfants victimes d'abus ou d'actes criminels
- Les enfants, témoins d'abus ou d'actes criminels
- Les enfants accusés ou reconnus coupables d'actes criminels

Niveaux de prévention du crime

Niveaux de prévention du crime	Enfants en conflit avec la police	Enfants victimes ou témoins de crimes
PRÉVENTION PRIMAIRE	Mesures destinées aux enfants qui n'ont jamais eu de contact avec le système judiciaire.	Mesures destinées aux enfants qui n'ont jamais été victimes, ni témoins d'actes criminels.
PRÉVENTION SECONDAIRE	Mesures visant à empêcher les enfants, courant le risque, de commettre un acte criminel.	Mesures visant à empêcher les enfants, courant des risques, d'être victimes de violence ou d'actes criminels.
PRÉVENTION TERTIAIRE	Les mesures visant à empêcher les enfants détenus et les autres enfants déjà en conflit avec la police de commettre de nouvelles infractions.	Les mesures visant à empêcher les enfants qui ont déjà été victimes de violence ou d'actes criminels d'être exposés à de nouvelles violations à l'avenir.

Agir en amont
Une métaphore pour la prévention

Normes internationales pour la "Prévention du crime"

Les lignes directrices des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile («Lignes directrices de Riyad»), Assemblée générale des Nations Unies, 14 décembre 1990

Basées sur quatre principes principaux de la CDE:

1. Rechercher les intérêts supérieurs
2. La non-discrimination
3. Le principe de l'innocuité
4. La confidentialité

Eléments d'une stratégie de prévention

Analyse des problèmes: quel est le problème à résoudre? Quel est le but recherché par la stratégie?

Groupes cibles:

Quels groupes la stratégie de prévention visera-t-elle?

Activités:

Quelles seront les principales activités à mettre en œuvre?

Ressources:

Quelles sont les ressources disponibles?

Délai:

Combien de temps la stratégie prendra-elle pour être mise en œuvre?

Les acteurs impliqués:

Qui sont les acteurs qui doivent être impliqués? Comment se fera la coordination entre eux?

Risques:

Quels sont les risques et comment pouvez-vous les aborder?

Évaluation:

Comment se fera le suivi et l'évaluation de la stratégie?

Eléments d'une stratégie de prévention

Les 4 niveaux d'évaluation des risques:

1. L'enfant
2. D'autres enfants (pairs)
3. La famille et la communauté
4. La Police / les organismes compétents de l'État

Groupe de Travail sur une étude de cas

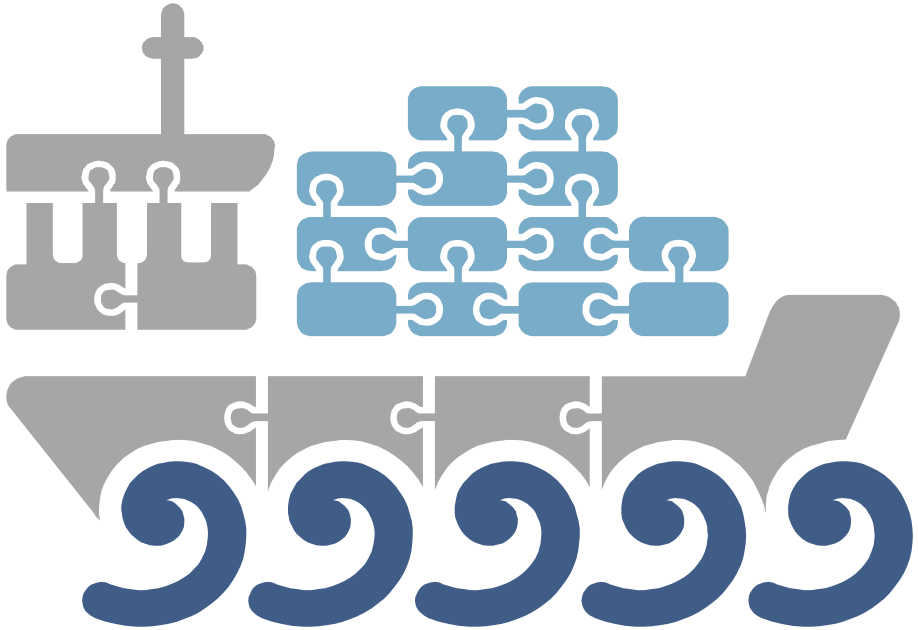

Qu'est-ce qu'une diversion?

Une Diversion - Qu'est-ce que c'est?

Définition:

La diversion est le processus par lequel les enfants en conflit avec la police sont tenus loin des procédures judiciaires formelles et dirigés vers d'autres mécanismes de résolution qui permettent à des entités non judiciaires de traiter de nombreux cas, en veillant à ce que ces enfants ne subissent pas des conséquences négatives d'une procédure judiciaire formelle, y compris un casier judiciaire.

* De préférence, le diversion devrait être appliquée le plus tôt possible dans le processus. Cependant, elle peut être appliquée depuis le moment où un enfant est appréhendé jusqu'à ce qu'il ne soit condamné.

Exemples de diversion

Avertissement verbal ou écrit	Mise en garde de l'enfant
Excuses	Demander à l'enfant de présenter ses excuses à la victime
Restitution	Obtenir le paiement des dommages causés
Travail communautaire	L'enfant travaille dans la communauté pour réparer les dégâts
Autres méthodes	Médiation, conseils, mise en liberté surveillée

Normes internationales de Diversion

L'ensemble des règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs

- **Les Règles de Beijing** - Assemblée générale des Nations Unies, 29 novembre 1985

Les règles visent à:

- Créer des **conditions qui pourront assurer aux enfants une vie digne** dans la communauté, quand il ou elle est plus exposé à un comportement déviant
- **Favoriser un processus de développement personnel et éducatif** qui soit à l'abri de la criminalité et la délinquance dans la mesure du possible.
- **Mobiliser toutes les ressources possibles**, y compris la famille, les bénévoles, les écoles et d'autres institutions communautaires, pour promouvoir le bien-être de l'enfant
- **Réduire le besoin dune intervention juridique et traiter de façon juste et humaine** avec l'enfant en conflit avec la loi.

Défis liés à la diversion dans les contextes de conflits et post-conflits

Absence de mécanismes formels de diversion dans le système judiciaire

Structure des familles et des communautés affaiblies par les conflits

Ressources limitées, y compris les ressources humaines telles que les enseignants, les assistants sociaux, les policiers, etc.

Des questions?

Quels sont les messages clés

de ce module?

Messages clés

1

La prévention comprend trois niveaux:

- Primaire (des normes, valeurs et pratiques sociales pour tous les enfants),
- Secondaire (la sensibilisation des groupes d'enfants exposés aux risques d'entrer en conflit avec la police),
- Tertiaire (la prévention de la récidive chez les enfants en conflit avec la police).

2

Une stratégie de prévention comprend l'analyse des problèmes, les groupes cibles, les activités, les ressources, le délai, les acteurs impliqués, les risques et l'évaluation.

Messages clés

3 La diversion est un processus clé qui devrait être encouragé dans des circonstances particulières pour éviter les conséquences négatives d'une procédure judiciaire formelle.

4 La diversion devrait être effectuée par des professionnels / praticiens de la protection de l'enfance ayant une connaissance approfondie du concept.

5 La police des Nations Unies devrait solliciter l'aide des spécialistes pour conseiller ou mettre en œuvre des mesures de diversion.